

SARL Les 5 Étangs Les Pointards 18410 Brinon sur Sauldre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des personnes quelle que soit leur qualité.

1. OUVERTURE – FERMETURE DES CHALETS

Le site sont totalement fermés de novembre à mars (selon Pâques et vac. Scolaires)

2. ACCUEIL

Horaires d'ouvertures : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h à 12h / 14H à 18H
Mercredi 8h à 12h, Dimanche 10h à 12H.

Vous trouverez à l'accueil tous les renseignements sur les services, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les richesses touristiques des environs et adresses pouvant s'avérer utiles.

3. PISCINE

Suivant les conditions météorologiques, l'espace piscine pourra être ouvert du 01 mai au 01 octobre de 10h00 à 20h00. En fonction des conditions climatiques, la direction pourra décider de rallonger ou réduire les périodes d'ouverture.

A - Accès - L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé aux clients des 5 Etangs qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité et au règlement intérieur de la piscine qui est affiché à l'entrée du pédiluve. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive sous leur responsabilité. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

La direction et ses préposés déclinent toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine. Pour des raisons d'hygiène, les shorts de bain, les bermudas et les burkinis ne sont pas autorisés et il est interdit de boire, manger ou fumer et de rentrer avec les chaussures dans l'enceinte de la piscine. La douche est obligatoire.

B - Responsabilité - Le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les clients dès leur admission. La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.

A certaines périodes, un préposé de la direction pourra être chargé de veiller à l'application du règlement intérieur de la piscine. En cas de non- respect de celui-ci et suivant la gravité du trouble, la direction pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

Le fait de séjourner dans un locatif implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

5. SOLDE DE LA LOCATION

Le solde de la location doit être versé au moment de l'arrivée contre l'accès au site. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte bancaire, espèces, chèques bancaires, chèques ANCV.

6. INSTALLATION

Les usagers devront respecter l'esthétique générale du terrain, notamment la parcelle ne devra être encombrée d'aucune autre installation ou biens meubles autre que la caravane, ou autre, conformément à la réglementation sur l'hôtellerie de plein air. L'installation de toile de tente, caravane, camping-car est interdit autour des locatifs et sans l'autorisation de la direction. La tente, caravane, camping-car ou tout autre matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par l'exploitant.

7. VISITEURS

Les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des occupants qui les reçoivent, qui doivent déclarer leur nombre et leur identité à l'accueil.

La journée est aux tarifs suivants : pour les 3-16 ans : 5 €, pour les plus de 16 ans : 10 €

Le règlement est applicable aux visiteurs. Toutes infractions seront susceptibles d'expulsion.

Si le visiteur souhaite rester plus d'une journée alors la taxe de séjour doit être payée.

8. BRUIT ET SILENCE

Les usagers sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22h et 7h.

9. ANIMAUX

Les chiens et animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés dans un locatif, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable. Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité et à la propreté des 5 Etangs. Leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire. Les animaux sont interdits dans les douches et à la piscine.

Les chiens de 1ère catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et de 2ème catégorie « chiens de garde et de défense » (rottweiler et types...) sont interdits. Pour tout animal, un supplément sera appliqué en emplacement nu mais aussi dans les locatifs (20 € pour la durée du séjour).

10. SÉCURITÉ

a) INCENDIE

Les feux ouverts sont interdits. Les barbecues sont sous la responsabilité des utilisateurs et disponibles en location à l'accueil aux tarifs de 6 € le repas, 10 € la journée et 50 € la semaine.

L'utilisation des barbecues seulement au charbon de bois. Ne pas utiliser les bois d'un mètre empilés.

En cas d'incendie veuillez immédiatement appeler le **18** et en aviser immédiatement les propriétaires.

b) VOL

Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Les 5 Etangs déclinent toutes responsabilités en cas de vol et vous invitent à contacter au plus vite le 17.

11. PÊCHE

La pêche est autorisée sur les 5 étangs qui sont privés sans utilisation de carte de pêche supplémentaire, de plus le tarif de la location comprend la pêche.

Pour le bien-être de tous, la pêche est limitée à **6 CANNES PAR LOCATIF ET EMPLACEMENT.**

Le poisson doit être remis à l'eau, l'utilisation d'un tapis de réception est obligatoire pour le bien être de nos poissons.

Le respect des autres pêcheurs est primordial, l'étang n'est pas votre propriété, le matériel est sous votre responsabilité et est en aucun cas laisser seul sans surveillance sous peine de vol ou de casse.

Les esturgeons ne doivent pas être pris avec une épuisette sous peine de les tués.

L'utilisation d'épuisette est obligatoire pour la sortie des poissons.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE Baigner, Baigner son animal et de faire de la barque sur les étangs.

12. CONDITIONS DE LOCATION

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect de la roulotte.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol et dans les étangs.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles situées à l'entrée (tri sélectif).

Il est interdit de laver les voitures.

Un lave-linge est à la disposition de tous, se renseigner à l'accueil.

Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches.

Toute dégradation commise à la végétation, au sol, à la roulotte sera à la charge de son auteur.

Un inventaire sera fait à votre arrivée et à votre départ, si la roulotte n'est pas dans l'état qu'il était à votre arrivée un règlement supplémentaire vous sera demandé.

13. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur des 5 Etangs, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 Km/heure.

La circulation est interdite entre 22 heures et 6 heures sauf cas exceptionnel. Un seul véhicule est autorisé par locatif et emplacement sauf paiement du véhicule supplémentaire lors de la prise de réservation.

Stationnement sur parking extérieur : les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule et matériel, les 5 Etangs décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol.

Ne peuvent circuler sur le site que les véhicules qui appartiennent aux vacanciers y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

En pleine saison, les véhicules devront obligatoirement stationner sur les parcelles de leurs utilisateurs ou sur le parking situé à l'entrée. Les visiteurs doivent obligatoirement garer leur véhicule à l'extérieur du camping et signaler leur arrivée au bureau d'accueil.

14. JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Des aires de jeux sont à la disposition des enfants sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est impératif de respecter les tranches d'âge de chaque jeu. L'accès aux différentes installations collectives, aires de jeux, piscine, terrain de pétanque... se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Les visiteurs et les mineurs non accompagnés ne sont pas admis dans les installations.